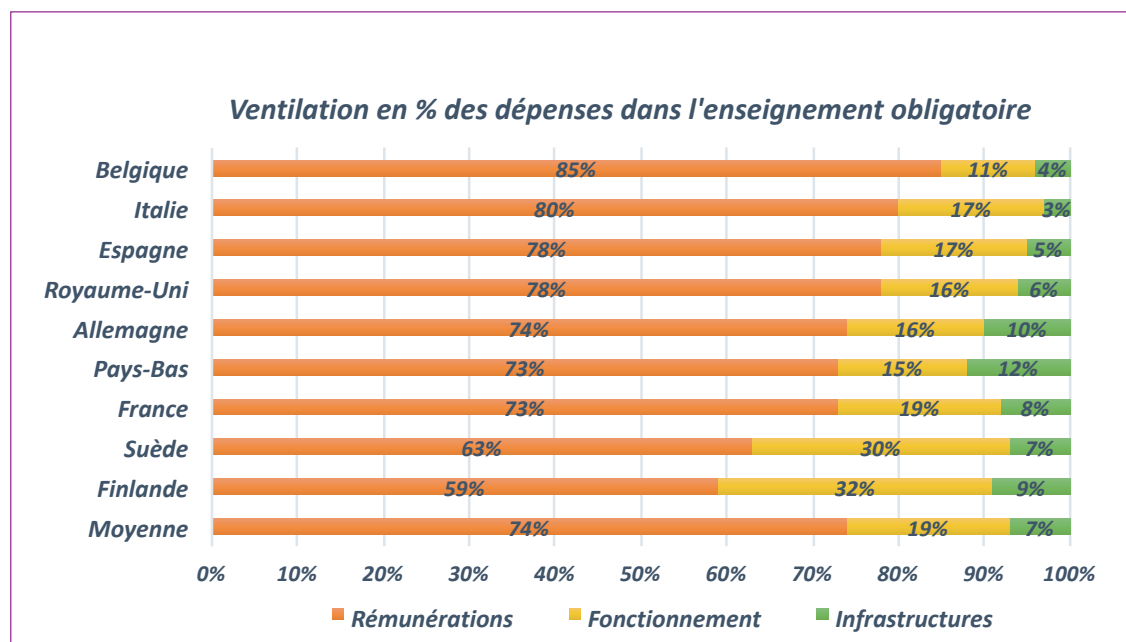


REFINANÇER L'ENSEIGNEMENT LIBRE AU MÊME TITRE QUE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

Un poids, deux mesures!

En février 2019, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'octroyer au réseau organisé par la FWB (réseau WBE) un refinancement de 20 millions d'euros au-delà de ce qui avait été prévu au(x) terme(s) des accords de la Saint-Boniface, soit 400 millions d'euros au total au cours des 20 prochaines années. Ce faisant, la FWB a considéré que, pour son propre réseau d'écoles, la part des budgets consacrés aux moyens de fonctionnement et aux investissements était trop faible en regard du décret dit de la « Saint-Boniface ». En comparaison avec d'autres systèmes scolaires, cette faiblesse constitue en effet une caractéristique de l'enseignement belge, et plus encore francophone.

Les accords de la Saint-Boniface (2001) prévoyaient une revalorisation progressive des subventions de fonctionnement permettant d'atteindre, 50 ans après la loi du Pacte scolaire, les 75% prévus (75% des dotations des écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles). En 2018, les subventions atteignaient à peine 50% des dotations...



Source : OCDE

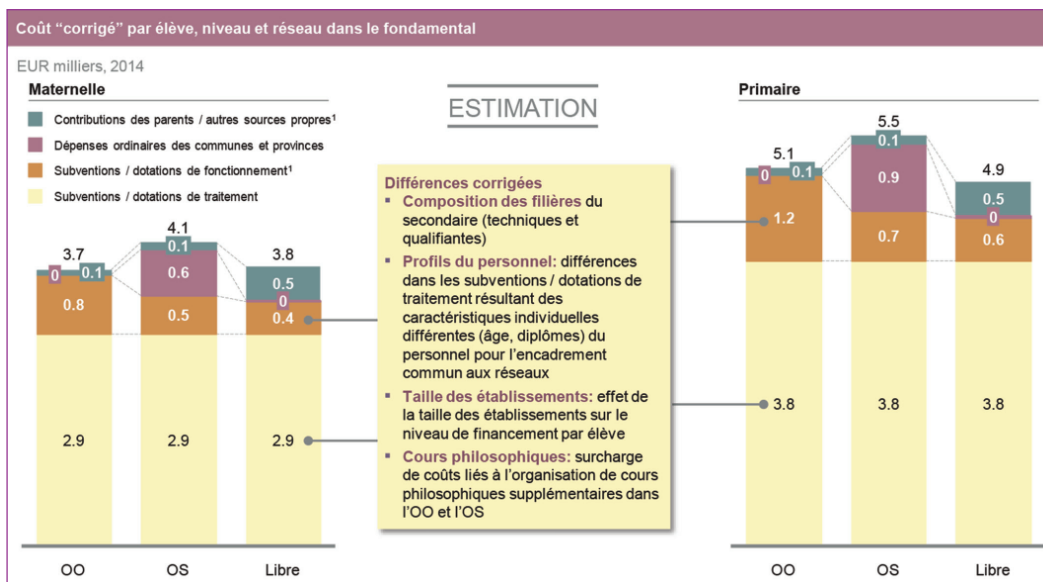
Ce qui est vrai pour l'enseignement organisé l'est donc indubitablement aussi pour l'enseignement subventionné. Avec sa décision, le Parlement a rendu caduques les accords de la Saint-Boniface et le SeGEC ne peut admettre l'inégalité de traitement qui en résulte. C'est pourquoi **il demande l'octroi d'un refinancement proportionnel et structurel de 66 millions d'euros par an**. Ce montant permettrait de respecter le principe suivant lequel les écoles libres doivent pouvoir bénéficier de 75 % des moyens octroyés aux écoles de la FWB.

À quoi servirait une augmentation des moyens consacrés au fonctionnement et aux investissements des écoles ?

- À rencontrer les attentes d'une gratuité de l'enseignement plus effective telle qu'elle s'exprime dans la société.

- À développer et rémunérer un cadre administratif et ouvrier de personnel sur fonds propres en référence à l'enseignement officiel.
- À adapter les infrastructures et les équipements aux besoins du futur « Tronc commun ».
- À assurer la transition numérique de l'enseignement et des apprentissages et financer les besoins d'investissement qui y sont associés.
- À rencontrer l'impératif de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Etc.

Les constats posés lors du diagnostic du système scolaire en 2014 lors des travaux préparatoires au Pacte pour un enseignement d'Excellence sont en effet particulièrement éclairants. Que cela soit en maternelle, au primaire ou au secondaire, les moyens de fonctionnement ou en infrastructure des réseaux subventionnés sont largement inférieurs à ce que prévoit l'application des accords de la Saint-Boniface ! Et, comme le montrent également les deux graphiques ci-dessous, les écoles de l'enseignement libre catholique ne peuvent compter sur les budgets des communes ou des provinces pour combler la différence.



Source: « Établir un diagnostic du système scolaire en FWB. Rapport au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 5 juin 2015 »

Pour les ESA aussi!

Il n'y a pas que dans l'enseignement obligatoire que ce prescrit n'est pas respecté! Les Écoles supérieures des Arts (ESA) de l'enseignement subventionné sont confrontées à la même inégalité de traitement: 1 116 euros de dotation par étudiant pour le réseau WBE contre 503 euros de subvention par étudiant pour les réseaux subventionnés. Le SeGEC demande d'accorder une attention prioritaire aux ESA où les différences de traitement sont les plus importantes!

Une piste de travail, le mécénat

Pour rencontrer les besoins de toutes les écoles, de tous les réseaux, le SeGEC propose par ailleurs la création d'un cadre légal pour encourager le mécénat. Il faut que le futur gouvernement fédéral modifie l'article 104 du Code des Impôts sur les revenus afin d'exonérer fiscalement les donations réalisées par des personnes physiques aux pouvoirs organisateurs.

